

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE D'HENRICHEMONT****DEPARTEMENT DU CHER**

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 18
19	15	Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 4

L'an deux mil vingt-deux, le douze octobre, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 5 octobre s'est réuni en séance ordinaire, en mairie en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / MORICE / IMBOURG / REGUER / SEMENCE / HUET / PLAIS / ZEGAN / BEUX / NOYAT / HURIEZ

ETAIENT ABSENTS : Mmes et Mrs POTELUNE / LAFOND / JANSONNIE / MORIN

ONT DONNE POUVOIR :

Mr POTELUNE à Mme MESTRE  
Mme LAFOND à Mme IMBOURG  
Mr JANSONNIE à Mr BEUX

A été nommée secrétaire : Mme HUET

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘

**Objet : Convention d'utilisation du gymnase avec le collège et le Conseil Départemental**

La mise à disposition du gymnase et de ses équipements sportifs doit s'inscrire dans un partenariat associant la commune, le collège et le Conseil Départemental afin de permettre l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS).

Le montant correspondant à la mise à disposition des installations sportives municipales au collège Béthune Sully au titre de l'année 2022 s'élève à 15 902.38€.

Après discussion, le Conseil Municipal ;

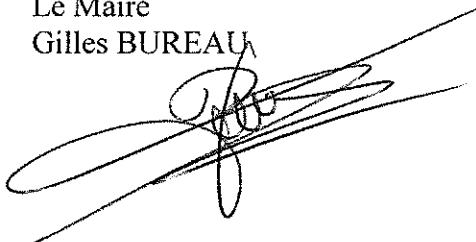
ACCEPTE la convention

AUTORISE le Maire à signer les documents qui en découlent

14 POUR  
4 ABSTENTION

Pour extrait conforme

Le Maire  
Gilles BUREAU



La secrétaire  
Sandrine HUET

